

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le 27 septembre 2022, à 20H00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LOGRON, sous la présidence de Madame RENVOIZÉ Marie-Laure, Maire.

Étaient présents : Renvoizé Marie-Laure, Babin Fabrice, Salmon Julien, Leroy Jocelyne, Lambert Sylvie, Leroc Claudine, Hivet Cédric, Binet Lorraine, Furet Gilles, Hyson Jérôme, Marcault Jean-Luc.

Absents excusés : Chastagner Jocelyne (pouvoir à Leroc Claudine) Prudhomme Monique, Beauchamp Vanessa (pouvoir à Renvoizé Marie-Laure), Bousseton Nicolas (pouvoir à Salmon Julien)

**Madame Lambert Sylvie a été élue secrétaire de séance.**

Le quorum étant atteint Madame le Maire déclare ouverte la séance. Le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

## ➤ INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE 2022

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal décide de porter l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église à 479.86 € brut pour l'année 2022 à Madame Bazin Jacqueline, personne chargée d'ouvrir et fermer l'église.

## ➤ FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité logement pour l'année 2022 à une hauteur de 6 € calculés de la façon suivante :

2 LOGEMENTS X 3 €, SOIT 6 €.

## ➤ RÉFORME SUR LA PUBLICITÉ DES ACTES

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 est entrée la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 la publication des actes. Les actes (délibérations non nominatives) devront être publiés de façon électronique et pourront être accessibles sur le site de la commune de Logron. Pour pouvoir effectuer ceci il faut que les actes soient dématérialisés. Berger Levraut propose un module complémentaire de publication des actes (commune et SIRP) pour un montant total hors taxe de 1225.00 € pour l'installation et suivi de projet puis 20 € HT/mois en abonnement mensuel.

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter le devis de Berger Levraut. Le SIRP prendra à sa charge 1/3 des dépenses engagées par la commune.

## ➤ ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION D'EURE ET LOIR

Le Centre de Gestion a trouvé un local au sein de la prison de Châteaudun (accès par l'extérieur), la résiliation auprès de SISTEL a été entérinée.

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 1er janvier 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **DECIDENT** d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion
- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISENT** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive.

### ➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Afin de régler les frais de scolarité (2 années scolaires) d'un élève de la commune en classe ULIS à Brou et de payer les impôts et prélèvements sociaux de la succession de Monsieur Legendre il est nécessaire de faire les modifications suivantes :

Au compte 65568 « Autres contributions » : + 3858.00 €

Au compte 635 « Autres impôts et taxes » : + 40 000.00 €

Au compte 6588 « Autres charges diverses » : - 43 858.00 €

### ➤ **ORGANISATION DU REPAS DES AINÉS ET COLIS**

Deux dates sont retenues : samedi 19 novembre et samedi 03 décembre

Deux traiteurs seront consultés pour des propositions : Tentations gourmet et la Bourbonnaise

### ➤ **RÉFLEXION SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE COMMUNALES**

Une modification des horaires de l'éclairage public va être étudiée car le coût de l'énergie pour les collectivités sera minimum multiplié par 3.

### ➤ **POINT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX**

Les travaux vont débuter le 10 octobre sur le réseau d'eau dans la rue Saint Martin puis suivront les enfouissements de réseaux dans les rues Saint Martin et Pillerie.

Des arrêtés de circulations seront pris notamment pour modifier la circulation en sens unique des rues de la mairie et des Breloques.

### ➤ **FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2022**

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2022.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ◇ Réunions à venir :

- Vendredi 14/10 à 19H00 : AG du district de football d'Eure et Loir à la salle des fêtes (conviés)
- Lundi 17/10 à 19H00 : commission travaux
- Mercredi 19/10 à 19H00 : commission bulletin et communication
- Vendredi 21/10 à 18H30 : conseil municipal jeunes (pour information)
- Lundi 24/10 à 20H00 : conseil municipal
- Mercredi 2/11 à 19H00 : commission cimetièrre

◇ Trois défibrillateurs automatisés ont été commandés en groupement d'achat avec les communes de Gohory, Moléans et Donnemain pour un montant HT de 3 540.00 €

◇ Une habitante du Petit Juday souhaiterait acquérir une « parcelle » de terrain communal situé à côté de sa propriété. Cette « parcelle » d'environ 150 m<sup>2</sup> fait partie de la voirie communale, il faudra dans un premier temps faire une enquête publique pour sortir cette parcelle de domaine public de la commune pour la passer dans le domaine privé et dans un second temps effectuer un bornage car cette « parcelle » fait partie intégrante de la voirie. Le conseil donne son accord à l'unanimité à la condition que l'ensemble des frais soient à la charge de l'acquéreur. Le prix de vente sera d'1 € le mètre carré et fera l'objet d'une délibération lorsque la vente sera possible.

◇ Madame le Maire informe que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) a été arrêté en conseil communautaire le 26 septembre.

◇ Association ACPG- AFN : Monsieur Rebondy Jean a démissionné de la présidence, un nouveau bureau a été élu, Monsieur Gonet Anicet président et Madame Leroy Jocelyne trésorière.

◇ Le 26 novembre sont organisées deux réunions de vente de jeux de société à la salle Saint Martin, voir pour une collaboration avec le CMJ

◇ La course cycliste Paris-Tours passera à Logron le dimanche 9 octobre

◇ Madame le Maire fait part des remerciements de la famille de Monsieur Guiroult Alain ; des remerciements de Monsieur Desvaux Dominique.

◇ Madame le Maire informe que suite aux loyers impayés d'un locataire de la commune, un huissier a été mandaté pour entamer la procédure de régularisation de paiement, de production de justificatif d'assurance et à défaut la procédure d'expulsion.

◇ Il est demandé à Madame Leroc si les portes ouvertes de la bibliothèque seront renouvelées, elle répond que ce sera organisé au printemps 2023.

◇ Madame le Maire demande si le conseil municipal est d'accord pour publier sur le prochain bulletin municipal un questionnaire destiné à la population pour avoir des idées sur l'utilisation du legs.

◇ Des personnes intéressées pour acheter le restaurant se sont faites connaître en mairie et ont rencontré Madame le Maire pour exposer leur projet.

◇ Un habitant a proposé de confectionner une boîte à livre, comme la commune dispose d'une bibliothèque où tout le monde peut emprunter des livres il est préférable de mettre en place une boîte à revues.

◇ Madame Deaucourt Jeanne souhaite mettre en vente sa parcelle rue des Garennes, un alignement devra être fait avec la partie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,

La secrétaire de séance,